

# Règlement

## Course « Les Foulées René CAILLIE »

### 22 juin 2024

#### **Article 1 : le parcours**

Départ de tous les parcours à 18h15

- 20km en trio : relais effectué par 3 coureurs avec 3 distances, respectivement de 5km, 10km, 5km, effectués sur une boucle de 5km (parcourue 2 fois sur 2ème relais).
- 20 km en solo : un seul coureur effectuera 4 fois la boucle de 5km.

#### **Article 2 : la constitution d'une équipe relais**

Afin de respecter « l'esprit course », un athlète ne peut participer à plusieurs relais dans une même équipe. Une équipe peut être constituée de mineurs dans la mesure où les critères d'âge/distance sont respectés.

#### **Article 3 : le ravitaillement**

2 ravitaillements : à 2,5 km et à 5km.

#### **Article 4 : les inscriptions**

- Inscriptions en ligne jusqu'au 20 juin 2024 (20h) sur le site de notre partenaire chronométrie : <https://runheure.fr/fouleesrenecaille-2024>  
Tarif => 13€ (+ frais de gestion plateforme)
- Inscriptions sur place à partir de 15h  
Tarif de 15€ (solo ou relais)

#### **Article 5 : les pièces à fournir pour s'inscrire**

Epreuve ouverte à tous, licencié(e)s ou non licencié(e)s, à partir de 14 ans (dans l'année) pour le 5km, à partir de 16 ans (dans l'année) pour le 10km et à partir de 18 ans (dans l'année) pour le 20km.

Limitée à 250 coureurs.

Pour participer, chaque membre de l'équipe devra être titulaire :

– soit d'une licence Athlé FFA saison 2024

– soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa copie (**mention en compétition obligatoire**).

Aucun dossier ne sera accepté si le certificat médical n'est pas conforme.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Pour les mineurs : une autorisation parentale sera également demandée

#### **Article 6 : le retrait des dossards**

Retrait des dossards possibles le vendredi 21 juin 2024 de 16h30 à 19h au magasin Les Foulées (zone Mendès France, 12 rue Jean-François Cail, Niort) ou sur place le jour de la course de 15h à 18h.

#### **Article 7 : l'assurance**

La responsabilité civile de l'organisateur et de ses bénévoles est couverte par « Mutuelle de Poitiers Assurances ».

Chaque coureur devra faire jouer son assurance à titre personnel.

#### **Article 8 : la sécurité**

La sécurité routière est assurée par les signaleurs, le service médical par une équipe de secouristes. Les coureurs doivent se conformer aux règles du code de la route. Accompagnement vélo interdit.

### **Article 9 : la chronométrie**

Le Chronométrage se fera par puces électroniques. Les puces devront être impérativement restituées à l'arrivée. Pour les coureurs individuels une puce sera à mettre obligatoirement à la chaussure.

Pour le relais, la puce sera intégrée dans un bracelet scratch porté à la cheville qui sera transmis à chaque relayeur.

Temps de passages donnés à chaque relais.

### **Article 10 : l'annulation**

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement jusqu'au jour de la course, avec remboursement des frais d'inscription (hors frais de plateforme).

Sur demande du coureur, aucun remboursement ne sera effectué par l'organisation.

Le coureur aura la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de notre partenaire « Chronostart » lors de son inscription en ligne et/ou à tout moment. Dans tous les cas, un certificat médical sera demandé pour activer les garanties de l'assurance annulation.

### **Article 11 : le passage de relais**

Chaque concurrent s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète (du relais choisi) avant de passer le témoin ou de franchir la ligne d'arrivée.

Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'équipe.

### **Article 12 : la CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'ils ne le souhaitent pas, merci de vous manifester par mail ou par courrier en indiquant nom, prénom, date de naissance et adresse.

### **Article 13 : le droit à l'image**

Chaque participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 14 : la Sécurité**

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation. Ils déclinent toutes responsabilités en cas de vol.

### **Article 15 : l'acceptation**

La participation implique l'acceptation du règlement

---